

MAIRIE
DE
BASSUSSARRY

64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigoteau, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhaits et Gony.

Absents excusés : Mmes et MM. Bigé (procuration à M. Lahorgue), Gay (procuration à Mme Recart), Klisz (procuration à Mme Gallot), David, Vigier (procuration à M. Sorhaits).

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

N°5 : Objet : Mise à l'enquête publique de la reprise de diverses voies privées

Le Maire rappelle à l'assemblée que les colotis des lotissements des Chevreuils et Petripaule, et les propriétaires de la voie desservant les propriétés Laffite /Pénaud, du chemin d'Etchessahar et de l'allée Jean Dufourg ont demandé la reprise par la commune de ces voies, ainsi que des espaces verts et réseaux le cas échéant.

OUI l'exposé du Maire,

APRES en avoir largement délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de mettre à l'enquête publique la reprise par la commune

- De la voie, des espaces verts et réseaux du lotissement des Chevreuils,
- Des voies internes, réseaux et espaces verts du lotissement Petripaule
 - o Impasse Cattun,
 - o Impasse Gojun
- Du chemin d'Etchessahar,

Approuvé le 2/3/2015



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

- De l'allée Jean Dufourg,

De la voie privée desservant les propriétés Laffite et Pénaud.

Vote : 14

Pour : 18 (dont 4 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

